

BULLETIN D'ADHÉSION

« GARANTIE TEMPORAIRE DES VÉHICULES DES DIRECTEURS SPORTIFS DES CLUBS EN COMPÉTITION »

Valant conditions particulières – Contrat n° AF 5002792 souscrit par Verspieren auprès de Sérénis Assurances



Bulletin à compléter, signer et envoyer, accompagné du chèque de règlement libellé à l'ordre de Verspieren et des pièces justificatives, 24 heures avant le début de l'épreuve, à l'adresse suivante :

VERSPIEREN – Service FFC – 1, avenue François-Mitterrand – BP 30200 – 59446 Wasquehal Cedex

L'ADHÉRENT

Nom du club : Comité régional :

Nom du représentant légal : Prénom :

Date de naissance : Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone : Fax : E-mail :

L'ÉPREUVE

Intitulé de l'épreuve : Numéro d'attestation :

Comité régional : Organisateur de l'épreuve :

PÉRIODE DE GARANTIE

Date début : (jj-mm-aaaa) inclus – date fin : (jj-mm-aaaa) inclus

ÉTENDUE DES GARANTIES

Les garanties s'exercent pour les sinistres survenus entre la ligne de départ et la ligne d'arrivée, de chaque étape lorsqu'il s'agit d'une course à étapes de l'épreuve nommée ci-dessus, à l'exclusion des accidents hors parcours, des accidents avant ou après l'épreuve.

Nature des garanties selon la gamme LIBERTE définie dans les Conditions Générales référencées : 17 05 96 – 09/2013	Montant de la garantie
Responsabilité civile • Dommages corporels • Dommages matériels et immatériels consécutifs	illimités 100 000 000 euros
Défense pénale et recours suite à accident	20 000 euros

TABLEAU DES COTISATIONS TTC PAR VÉHICULE : le tarif est fonction de la durée de l'épreuve

Durée de l'épreuve	Prime par véhicule TTC
1 journée	60 €
de 2 à 3 jours	75 €
de 3 à 5 jours	90 €
pour les épreuves de plus de 5 jours	Nous consulter

VÉHICULES ASSURÉS ET APPEL DE COTISATIONS

Sont assurés, les véhicules 4 roues désignés ci-dessous, de moins de 3T5, dont le club est propriétaire, ou pris par lui en location longue durée, crédit-bail ou leasing, ou mis à sa disposition le temps de l'épreuve.

	Immatriculation	Marque	Type/modèle	Date de 1 ^{ère} mise en circulation	Cotisation
1					
2					
3					
Frais de souscription					3,80 €
TOTAL À PAYER					

Les informations personnelles recueillies dans le cadre de la relation font l'objet d'un traitement automatisé destiné aux activités des entités de notre groupe et à ses partenaires, mandataires, réassureurs, organismes professionnels et sous-traitants. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de mise à jour et d'opposition sur ces informations conformément à l'article « Informatique et Liberté » de nos Conditions générales.

L'adhérent reconnaît avoir reçu et pris connaissance des Conditions générales référencées 17 05 96 09/2013 téléchargeables sur le site www.ffc.verspieren.com

Fait à : le :

Signature et cachet du souscripteur

